



Gare TGV aéroport Lyon Saint-Exupéry

# L'État et les acteurs locaux dans la mise en place des pôles de compétitivité

Penser mondial, agir national et local

**Christophe Demazière**

Il y a vingt ans, Bernard Ganne notait, non sans ironie, que « [d]e quelcôté que l'on se tourne, en recherche ou en politique, dans le domaine rural comme au niveau urbain, au travers de l'économie comme du culturel, (...) tout désigne le local comme la nouvelle évidence, le nouveau champ qui s'impose » (Ganne B., 1985, p. 23). Depuis lors, la « course au territoire » s'est probablement accélérée, en particulier du fait d'incitations répétées de l'État, en direction des élus locaux mais aussi par l'appel des « forces vives » à coopérer, à se saisir de nouvelles compétences, à intégrer le jeu des échelles spatiales et temporelles. Le développement des territoires est devenu un mot d'ordre. Or l'autonomie des collectivités locales les unes par rapport aux autres est porteuse d'une fragmentation verticale et horizontale des niveaux de décision. La construction intercommunale et la contractualisation prospèrent quantitativement, mais font l'objet d'appréciations nuancées (Négrier E., 2004). Au défaut de gouvernance s'ajoute le défaut de stratégie économique : il y a manifestement au sein des collectivités locales une difficulté à penser le territoire non seulement comme lieu d'implantation d'équipements, mais aussi comme espace traversé par des flux.

De son côté, l'État-nation contemporain aurait vu ses pouvoirs d'intervention s'amoindrir sous l'effet de l'internationalisation de l'économie. En déduire que, dans le domaine économique ou dans d'autres champs de compétence, les autorités locales ou régionales commenceraient à occuper un vide laissé par l'État-nation, mérite discussion. Quels sont les termes du débat ? G. Colletis et B. Pecqueur écrivaient il y a une douzaine d'années qu'« au déclin des politiques nationales de régulation et à l'absence de mécanismes supranationaux d'ajustement de niveau d'intégration suffisant, répondent des régulations locale différenciées » (Colletis G., Pecqueur B., 1993, p. 490). Dans cette vision, les interventions directes de l'État pour soutenir la croissance laissent place à des politiques ascendantes, le rôle de l'État étant plutôt de fixer le cadre d'ac-

tion des collectivités locales. À cette thèse, on peut opposer celle du retour de l'État, redéployant ses modes d'interventions (Jobert B., 1999). Selon B. Jessop (1992), le *welfare state* keynésien cède la place au *workfare state* schumpeterien et la compétitivité devient en soi un objectif macroéconomique. La nouveauté est que l'atteinte de cet objectif ne passe plus par le maniement de taux d'intérêt ou de change, mais par des actions publiques sectorielles et une valorisation économique des territoires. Au niveau microéconomique, pour les entreprises, ce qui compte n'est plus seulement de produire moins cher (compétitivité-prix), mais de pratiquer une montée en qualité, d'innover sur le plan des technologies ou de la commercialisation (compétitivité hors prix) (Veltz P., 2002). Dans une vision dynamique, à la différence de pays qui ont leur propre monnaie et peuvent la dévaluer, la France peut espérer attirer des capitaux et des facteurs de production sensibles non pas à des coûts moindres mais à des coûts plus que compensés par une forte productivité (Fontagné L., Lorenzi J.-H., 2004).

La compétitivité constitue donc, dans les pays occidentaux et de façon récente en France, une injonction du niveau national en direction de certains secteurs ou territoires. Sur le plan sectoriel, cet impératif impacte les systèmes publics et privés de formation et de recherche, posant la question de leur articulation aux dynamiques économiques. En témoignent certaines initiatives gouvernementales récentes, comme la proposition faite aux universités et aux grands organismes de recherche de former des « pôles de recherche et d'enseignement supérieur ». Par ailleurs, l'État est conduit à adopter une relation nouvelle à l'espace, valorisant en particulier les espaces infranationaux susceptibles de contribuer à la compétitivité de l'économie nationale. Dans ce domaine, on peut citer l'appel à coopération métropolitaine lancé en 2004 afin d'accroître le rayonne-



Besançon, centre de linguistique appliquée.

ment économique des villes françaises à l'échelle européenne. Un très grand nombre d'intercommunalités urbaines y ont répondu (Motte A., 2006). Également, la labellisation de *pôles de compétitivité* a été proposée en tant que contribution à une nouvelle politique industrielle.

### La politique des pôles de compétitivité : le retour de l'État ?

Ces dernières années, des rapports nationaux ou internationaux ont imposé en France l'idée que l'évolution de la concurrence, la mondialisation, les délocalisations d'entreprises supposaient des adaptations importantes de l'économie et des cadres d'action publique (Debonneuil M., Fontagné L., 2003 ; Fontagné L., Lorenzi J.-H., 2004 ; OCDE, 2006). Parmi les recommandations émises dans ces rapports, une des idées considérées comme pouvant faire l'objet d'une action publique était la suivante : accroître la capacité d'innovation des acteurs économiques en mettant en place ou en soutenant des collaborations par filière, sur une base territorialisée, associant l'appareil public de recherche.

Initier une politique de pôles revenait à inciter les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur à réformer leurs structures. En effet, étant donné la faiblesse de l'activité de recherche-développement dans les entreprises françaises, une politique d'innovation localisée supposait l'implication de l'appareil de recherche publique. Pour l'État, plutôt que de procéder à une réforme d'ensemble des institutions de recherche et d'enseignement supérieur, qui se serait peut-être soldée par un échec, il était plus séduisant d'initier, à l'occasion de la labellisation de pôles, une évolution même incomplète et peu visible.

Deux apports ont participé, à la différence des rapports officiels précédemment cités, à la mise sur l'agenda d'une politique de pôles de compétitivité. Tout d'abord, un député, Christian Blanc, a été investi par le Premier

Ministre de l'époque, Jean-Pierre Raffarin, d'une mission sur le sujet. Le rapport produit a marqué les esprits (Blanc C., 2004). Il analyse tout d'abord l'évolution de l'organisation économique de la France depuis 1945 et les conséquences engendrées par cette organisation. Christian Blanc aboutit à la conclusion suivante : du fait de la concurrence exercée par les pays à forte capacité d'imitation, la pérennité du tissu industriel d'une économie avancée repose avant tout sur son aptitude permanente à l'innovation. « La France doit désormais innover par elle-même, se situer à la frontière de la connaissance pour la repousser et croître à mesure que cette frontière se déplace et révèle de nouveaux produits, de nouvelles techniques » (p. 5). Or, insiste l'auteur, « la compétitivité se construit désormais dans un cadre régional » (p. 4). Il pointe « l'importance cruciale de la richesse des réseaux du territoire pour la créativité et de son organisation pour l'économie de la connaissance » (p. 12).

Le rapport de Christian Blanc présente ensuite les réformes qui lui semblent nécessaires au retour de la croissance. Ses propositions majeures concernent d'abord la dévolution aux conseils régionaux des compétences d'action économique encore exercées par l'État : gestion de la totalité des aides aux PME, soutien à l'innovation et à la recherche... Il propose aussi de confier aux Conseils régionaux la responsabilité d'une politique des pôles de compétitivité qui serait lancée : « l'étape décisive ne peut être franchie si on confie ce rôle à l'État » (p. 25). Par ailleurs, il détaille des propositions pour la refondation des universités ou le financement accru du système de recherche. Dans son propos, ces différentes réformes paraissent être des conditions nécessaires de la réussite de la création de pôles de compétitivité. Il est significatif que les propositions restreintes à la formation de réseaux d'entreprises ne viennent qu'en dernier dans son analyse.

Or, c'est l'insistance sur les réseaux d'entreprises qui sera reprise à travers la politique des pôles de compétitivité. En effet, deux événements de nature politique ont empêché la formulation et l'adoption de la politique d'ensemble prônée par le député. Le premier est la victoire massive et inattendue de l'opposition de gauche aux élections régionales, au printemps 2004. Détentrice jusqu'alors de 14 exécutifs régionaux (sur 22 en métropole), la majorité n'en a conservé qu'un seul, en Alsace. Dans le cadre de la nouvelle étape de décentralisation, qui était lancée depuis 2002, ceci a conduit le gouvernement et le Parlement à limiter le plus possible l'octroi de nouvelles compétences aux Conseils régionaux. Deuxièmement, une réforme de la recherche s'est heurtée, toujours au printemps 2004, à un fort mouvement de protestation des chercheurs et de leurs syndicats. Le gouvernement a ici choisi de lancer une phase de concertation et du même coup d'abandonner toute réforme d'ensemble du statut des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des universités elles-mêmes.

## Le rôle de la DATAR dans la formulation de la politique

Au sein du système politico-administratif que constitue l'État, la notion de pôles de compétitivité a été promue par un organe aux compétences et aux moyens d'action limités, en charge de l'aménagement du territoire : la DATAR. Même si celle-ci a une vocation interministérielle, son activisme a certainement contribué à détacher la future politique des pôles de réformes structurelles qui concernent directement d'autres ministères (industrie, recherche, éducation nationale).

Depuis 2002 et l'arrivée au gouvernement d'une nouvelle majorité, la politique d'aménagement du territoire était en complète redéfinition. Certes, ce domaine d'action gouvernementale avait déjà traversé des difficultés, par exemple dans les années 1970, où il s'agissait d'éteindre les « incendies sociaux » causés par les restructurations industrielles. Mais cette fois, dans un contexte de restriction budgétaire, la DATAR avait à faire la preuve de son utilité, sous peine d'être démantelée, voire de disparaître<sup>1</sup>.

Dès l'été 2002, le gouvernement Raffarin a engagé une réflexion sur l'adaptation des politiques d'aménagement et de développement du territoire du fait de l'élargissement de l'Europe, de l'internationalisation de l'économie et de l'approfondissement projeté de la décentralisation. Un des objectifs retenus était déjà de promouvoir des pôles économiques spécialisés de dimension internationale. Le document officiel rendant compte du CIADT du 14 septembre 2004, qui a vu le lancement de l'appel à projet « pôles de compétitivité, rappelle qu'il s'agissait de définir une « politique industrielle et d'anticipation des mutations économiques » ou d'une « politique d'appui au développement économique ».

Ces termes indiquent que la DATAR n'avait pas vocation à jouer un rôle central dans la définition des objectifs et des moyens, au contraire du Ministère de l'Industrie. Dans les faits, la DATAR s'est pourtant placée au centre de la phase de définition de la politique. Ainsi, le rapport *La France, puissance industrielle* a été établi par l'équipe Développement économique et attractivité de la DATAR, qui n'a eu recours à des analyses extérieures (Ministère de l'Industrie, chefs d'entreprises...) que pour enrichir sa démarche (DATAR, 2004). Ce rapport procède notamment à un repérage statistique des agglomérations d'entreprises et met en exergue les réseaux d'entreprises, « sour-



Institut supérieur de *design* ISD Valenciennes

ces de compétitivité accrue pour les entreprises et leurs territoires » (p. 72).

Pour illustrer la mise en œuvre d'une politique de soutien aux réseaux en France, le rapport détaille la démarche de labellisation de « Systèmes Productifs Locaux » (SPL) lancée par la DATAR dans la deuxième partie des années 1990. Quelques acquis de cette politique sont soulignés.

- Une large implication financière des collectivités territoriales, qui permet à l'État, comme il le souhaitait initialement, de se désengager progressivement.
- Une large répartition géographique des réseaux soutenus et une grande palette d'activités concernées.
- Une évolution favorable de l'emploi dans les SPL labellisés, dans un contexte général de recul de l'emploi industriel en France.

Ces trois éléments vont être retraduits dans la politique des pôles de compétitivité. Le premier rend possible le lancement de ce programme, dans un contexte de très forte contrainte budgétaire. L'expérience des SPL a été celle d'une adhésion des collectivités territoriales, soit comme porteurs de projet, soit comme financeurs appuyant la démarche. On peut penser qu'il en sera de même avec les pôles de compétitivité. Deuxièmement, il va s'agir d'initier une nouvelle politique industrielle, donc s'adressant à un très grand nombre de secteurs. L'expérience des SPL montre que les réseaux d'entreprises ne sont pas réservés à des types déterminés d'activités ou d'entreprises. Le troisième élément, à savoir le maintien de l'emploi industriel

1. Un équivalent de la DATAR par son caractère interministériel, le Commissariat Général du Plan, a été réformé en profondeur à partir de 2002, puis a cédé la place au Conseil d'Analyse stratégique. La Délégation Interministérielle à la Ville a souffert de la création d'une Agence Nationale de la Rénovation Urbaine exerçant pour partie les mêmes missions qu'elle. De son côté, la DATAR a été rebaptisée Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) fin 2005.



André Bocquel

L'île de Nantes, zone d'activités de Nantes-Métropole

grâce à la mise en réseau, sera utilisé dans la démarche de communication accompagnant le lancement des pôles de compétitivité.

### **Le lancement de l'appel à projets et la mise en œuvre des pôles**

L'appel à projet pour la création de pôles de compétitivité a été lancé lors du Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire (CIADT) du 14 septembre 2004. Les critères principaux de sélection ont alors été énoncés : proposer une stratégie de développement dynamisant le tissu économique local, représenter une visibilité internationale suffisante, créer des synergies en matière de recherche et développement, s'appuyer sur un partenariat et un mode de gouvernance clairement énoncés.

Le document accompagnant ce CIADT précise que le gouvernement envisage très favorablement que les collectivités locales s'associent à la démarche. « L'implication, y compris financière, des collectivités territoriales, constitue naturellement un élément déterminant de la crédibilité et du succès d'un projet de pôle. C'est pourquoi leur participation active paraît dès l'origine indispensable. Les collectivités, à commencer par les régions, pourront dès lors être parties prenantes de la structure chargée de piloter l'éla-

boration et le suivi du projet collectif – cette entité pouvant être mise sur pied pour l'occasion ou être désignée parmi celles qui existeraient déjà ».

Personne n'imaginait qu'en moins de trois mois, des entreprises, des chercheurs, des universitaires, des responsables régionaux parviendraient à mettre sur pied autant de projets. Or, 105 ont été déposés, dont un très grand nombre se sont révélés très intéressants, même si seuls 10 à 15 avaient d'emblée une visibilité internationale. Hiérarchiser des projets répondant à des cas de figure très différents était difficile. Après expertise, 67 projets ont été labellisés en juillet 2005, dont six pôles « de niveau mondial » et neuf pôles « à vocation mondiale » qui devraient recevoir l'essentiel des financements publics (1,5 milliard d'euros en trois ans)<sup>2</sup>.

Après la signature des contrats-cadres par les préfets de régions et la délimitation des zonages, l'État a vu remonter vers lui les projets des pôles. 225 projets, provenant de 53 pôles, ont été présentés. En avril 2006, le ministère de l'Industrie, chargé au niveau interministériel de sélectionner les projets de la première vague de candidatures de l'année, a tranché. 72 projets présentés ont été retenus. Ils se répartiront une enveloppe de 115 millions d'euros et devraient recevoir parallèlement 62 millions de la part des

2. Deux pôles ayant très vite fusionné, on compte aujourd'hui 66 pôles de compétitivité labellisés.

collectivités locales et 140 millions des agences d'innovation, soit au total plus de 300 millions d'euros de fonds publics.

### **De l'obligation symbolique à la volonté d'agir des collectivités locales**

Dans la politique des pôles, les bases du « partenariat » des collectivités avec l'État diffèrent de celles qui président depuis vingt ans à la préparation des politiques contractuelles. Les collectivités locales ont eu une part importante d'initiative dans l'élaboration des dossiers de candidature, dont elles pouvaient éventuellement être chefs de file. Elles ont pu, si elles le souhaitaient, pondérer et intégrer les composantes de recherche et de développement technologique en fonction des intérêts économiques régionaux. D'autre part, il y a mise en concurrence des projets et, de ce fait, l'activisme des collectivités locales est quasi obligé.

Très médiatisée, la démarche de pôle de compétitivité peut permettre d'impliquer des collectivités locales à l'écart des démarches de réseaux d'entreprises. Parfois, différents niveaux de collectivités se bousculent pour promouvoir le projet auprès des instances décisionnelles. Le pôle de compétitivité « microtechniques et nanotechnologies » de la Franche-Comté a fait même l'objet de deux démarches de *lobbying*, l'une orchestrée par les élus locaux socialistes, l'autre par leurs opposants locaux de l'UMP ! Une deuxième posture consiste à banaliser la démarche d'appel à projet et à valoriser les politiques locales mises en place jusqu'alors. Nantes, espace métropolitain dense en initiatives concernant le développement économique et la recherche, s'inscrit dans ce cas de figure. Le maire socialiste et président de la Communauté Urbaine considère que l'initiative du gouvernement ne fait que conforter un certain nombre de projets qui avaient commencé à prendre forme.

Enfin, une troisième position consiste en une appropriation totale de la démarche des pôles par les collectivités et une anticipation de ses effets. Lyon nous fournit un bon exemple. L'implication du maire ne se résume pas à appuyer les industriels locaux ou à plaider les dossiers à Paris. Elle comporte, juste après l'obtention de cinq pôles, des déplacements à l'étranger (Canada, Chine, Suède), auprès de milieux économiques, pour vanter les nouveaux pôles lyonnais et initier de nouveaux développements d'affaires. Insistons sur la rapidité de mise en œuvre de la démarche de promotion des pôles lyonnais : le maire de Lyon n'ignore pas que les pôles vont se banaliser au fil du temps et des campagnes de communication.

L'appropriation locale de la politique nationale correspond ici à l'affirmation de fortes ambitions dans le domaine économique, qui dépassent le cadre français et se situent à l'échelle mondiale.

La démarche de labellisation de pôles peut être en phase avec le diagnostic que font certains conseils régionaux sur la situation des systèmes productifs, parfois en mutation rapide du fait de la mondialisation. L'initiative de l'État donne à ces collectivités la perspective de légitimer un peu plus les actions économiques qu'elles mènent. De plus, l'opportunité de construire des politiques économiques robustes fondées sur des « grappes d'entreprises » semble donnée à presque toutes les régions françaises, aux régions les plus innovantes et qui connaissent les plus fortes croissances du PIB et de l'emploi qualifié (qui sont évidemment au cœur des attentions nationales), mais aussi aux régions en reconversion. Dans le premier cas (Île-de-France, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur), qui correspond d'ailleurs à la localisation des six pôles mondiaux, l'OCDE (2006) voit les collectivités jouer utilement un rôle de coordinateur et de soutien des pôles notamment pour favoriser le croisement des technologies. Pour la deuxième catégorie, on peut prendre l'exemple d'une région en conversion industrielle, le Nord-Pas-de-Calais. Une politique industrielle régionale y a été mise en place dès la fin des années 1980. Celle-ci partait du constat de la fragilité de la politique de reconversion impulsée par l'État, fondée sur l'attraction tous azimuts d'entreprises extérieures à l'espace régional. Dans le Valenciennois, une action a été concertée avec les entreprises du secteur de la construction ferroviaire. Elle a permis à ce secteur de rebondir et de préserver l'emploi. Quinze ans plus tard, le pôle ferroviaire du Valenciennois s'est vu reconnaître une vocation mondiale.

Jusqu'à présent, les régions ont été inégales dans la stimulation et la promotion de l'innovation. En lançant une dynamique de projets soumis à une évaluation continue, les pôles de compétitivité rendent possible une participation accrue des régions au financement de la recherche. On peut même dessiner un rôle plus large des collectivités françaises, s'étendant à des fonctions d'animation et de fourniture de services ou de biens collectifs pour les entreprises des différents pôles. Cependant, dans quelle mesure les régions seront-elles capables de s'approprier la démarche de soutien aux réseaux d'entreprises ? Le risque n'existe-il pas de renouer avec l'expérience des technopôles, où le simple aménagement d'un parc d'activités paysagé suffisait à faire croire que des échanges denses entre acteurs de la recherche et du mode industriel allaient se produire ?

D'autres obstacles seraient à mentionner. Par exemple, le problème n'est pas tant de mettre en place de nouveaux services aux groupements d'entreprises (et d'assurer leur financement) que de rationaliser les interventions en évitant les redondances, qui expriment des rivalités entre acteurs institutionnels. Par ailleurs, dans le contexte français, un élément crucial d'une régionalisation de la politique des pôles semble être que la phase de diagnostic soit suivie de l'énonciation d'une stratégie claire et cohérente, dans un



Marie-Claire Bordaz

A la bibliothèque de l'université de Cergy-Pontoise

cadre institutionnel qui garantit la coordination entre les acteurs clés. Or, l'acte II de la décentralisation fut une occasion manquée de structurer cette coordination.

### Entreprises et structures publiques de recherche et d'enseignement supérieur

Pour les entreprises, la démarche des pôles de compétitivité est clairement une opportunité de structurer l'environnement régional à leur avantage. Il peut s'agir de faire émerger un réseau de sous-traitants plutôt que de s'adresser à une collection de petites entreprises, de se ménager un accès privilégié à la recherche publique à proximité, ou encore de faire financer des équipements ou des embauches de personnels par les pouvoirs publics.

Analyser plus avant la participation des entreprises à la démarche des pôles n'est pas sans difficulté. L'existence de gains collectifs est postulée, mais quels sont ceux-ci ? Sur quoi portent les échanges au sein des pôles ? Ceux-ci sont-ils horizontaux ou de nature hiérarchique ? On peut présumer que dans les plus grandes entreprises, la stratégie de participation aux pôles est plus élaborée que dans les petites et moyennes structures. Nombre de PME sont mentionnées comme participant aux pôles, mais auront-elles leur mot à dire ?

Dans la phase de mise en œuvre des pôles, beaucoup redoutent que la « rigidité » du secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur ne ralentisse les processus d'innovation (OCDE, 2006). Mais la loi de programmation de la recherche adoptée au printemps 2006 constitue une réforme d'ampleur ; d'autre part, le caractère local de la mise en œuvre des pôles permet de s'appuyer sur des initiatives intéressantes des universités et des grands organismes de recherche. Les pôles de compétitivité « mondiaux » ou « à vocation mondiale » reposent sur un potentiel industriel, mais celui-ci s'appuie à chaque fois sur des réseaux de recherche publique de grande notoriété tels que le CEA,

le CNRS ou l'INRIA. Les pôles s'appuient aussi sur des équipes de recherche pratiquant le transfert de technologie ou la valorisation avec un certain succès, mais qui sont très mal repérées. Les lourdeurs administratives des universités et des grands organismes de recherche sont souvent mises en avant pour l'expliquer ; il faut aussi convenir que les entreprises, et même certains réseaux d'entreprises n'ont pas toujours fait de la recherche et de l'accès à celle-ci des enjeux prioritaires.

### Le besoin d'interfaces

Sans être complètement nouveau, le principe de collaboration entre acteurs publics et privés autour de projets de recherche paraît pertinent. Cette démarche est déjà à l'œuvre en France, depuis une vingtaine d'années au moins, à travers les technopoles, les incubateurs, les structures dédiées au transfert de technologie, les systèmes productifs locaux... Ces dynamiques étaient souvent soutenues (voire suscitées) par les collectivités locales ou leurs structures d'animation économique. La politique des pôles de compétitivité énonce aujourd'hui une ambition plus forte sur l'intensité des collaborations entre entreprises et sur leur issue en termes de valeur ajoutée.

Cependant les expériences étrangères montrent que la démarche d'encouragement de *clusters* ne se résume pas à un soutien financier (Rosenfeld S., 2005). L'exonération fiscale pour les dépenses en recherche-développement est inédite en France à cette échelle. Ses effets sont inconnus. Une vision optimiste est que, sur le modèle des politiques de discrimination territoriale positive, l'initiative des pôles de compétitivité devrait presque mécaniquement inciter les entreprises concernées à accroître leurs dépenses en recherche-développement. Mais le passage de la décision d'investir dans la recherche à la collaboration entre organisations n'est pas balisé. Cette question est renvoyée à l'expérience des acteurs des projets. Une vision pessimiste consiste à dire que le niveau d'investissement privé des entreprises (ou du moins de la plupart d'entre elles) en recherche-développement est trop faible pour être véritablement stimulé par des perspectives d'exonération. Les moyens auraient pu davantage se concentrer sur un soutien à l'organisation.

Des recherches menées dans d'autres contextes permettent d'asseoir cette hypothèse. Étudiant certains systèmes productifs locaux, B. Soulage (1994) a mis en lumière le rôle des institutions d'intermédiation (agences de développement, chambres consulaires, « clubs »...), qui permettent la rencontre des entreprises entre elles, ou assurent l'interface avec les marchés extérieurs, le système de formation, les lieux de recherche et d'innovation. Même s'il peut fréquemment exister une relation de subordination entre structures d'intermédiation et institutions politiques, la

vision d'élus ou de chefs d'entreprises, acteurs du développement local, est considérablement enrichie par le travail de ces structures. De façon plus fine, des entretiens avec des techniciens en charge de l'action économique travaillant en collectivités locales ou en agences de développement, ont mis en valeur leur fonction d'interface entre les entreprises et les territoires, entre les entreprises et les élus, entre les entreprises elles-mêmes (Demazière C., Rivard T., 2004). Les praticiens du développement économique local font tenir ensemble des univers opposés : le monde du secret propre à l'entreprise, le référentiel politique des élus, l'ordre administratif et réglementaire (Jeannot G., 2005). On

peut se risquer à dire que, sans leur action, les politiques industrielles, quel que soit leur niveau spatial d'impulsion, seraient sans grands effets.

Au-delà des pôles de compétitivité, dont les avantages et les limites pourront faire l'objet de nouvelles recherches, une conclusion s'impose : dans le contexte de la mondialisation, qui induit un changement perpétuel au sein des entreprises et a des effets ambivalents sur les territoires, les démarches réflexives sont à promouvoir. Devant l'État, les collectivités territoriales et les structures d'intermédiation créées par eux s'ouvrent durablement le champ de l'animation du tissu économique et des territoires.

## Références bibliographiques

Blanc C., (2004), *Pour un écosystème de la croissance*, rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française.

Colletis G., Pecqueur B., (1993), « Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ? », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, pp. 489-508.

DATAR, (2004), *La France puissance industrielle*, Paris, La Documentation française.

Debonneuil M., Fontagné L., (2003), *Compétitivité*, rapport du Conseil d'Analyse Économique, Paris, La Documentation française.

Demazière C., Rivard T., (2004), « Construire l'attractivité : commerce ou politique publique ? », *Pouvoirs locaux*, n° 61, pp. 60-65.

Fontagné L., Lorenzi J.-H., (2004), *Désindustrialisation, délocalisations*, rapport du Conseil d'Analyse Économique, Paris, La Documentation française.

Ganne B., (1985), « Du notable au local. Transformations d'un modèle politique », *Annales de la recherche urbaine*, n° 28, pp. 23-32.

Jeannot G., (2005), *Les métiers flous*, Toulouse, Octares.

Jessop B., (1992), « Fordism and Post-Fordism : a Critical Re-Evaluation », in Storper M., Scott A. J. (eds), *New Pathways to Industrialisation and Regional Development*, Londres, Unwin Hyman.

Jobert B., (1999), « Des États en interaction », *L'Année de la régulation*, vol. 3, pp. 77-95.

Knoepfel P., Larrue C., Varone F., (2001), *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Bâle, Helbing et Lichtenhahn.

Motte A. (ed.), (2006), *Les grandes agglomérations françaises face aux défis métropolitains*, Paris, Economica.

Négrier E., (2004), « Les échelles politiques : État, pouvoir local et territoire dans la construction de nouvelles institutions métropolitaines en France », *communication aux 17<sup>e</sup> Entretiens Jacques Cartier*, Montréal, 4-9 octobre 2004.

OCDE, (2006), *Examens territoriaux de l'OCDE : France*, Paris, OCDE.

Rosenfeld S., (2005), *Industry Clusters: Business Choice, Policy Outcome, or Branding Strategy ?*, Carrboro, Caroline du Nord, Regional Technology Strategies.

Soulage B., (1994), « La place du politique dans les systèmes productifs localisés », in Courlet C., Soulage B. (dir.), *Industrie, territoires et politiques publiques*, Paris, L'Harmattan.

Veltz P., (2002), *Des lieux et des liens*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

## Biographie

**CHRISTOPHE DEMAZIÈRE** est maître de conférences en aménagement-urbanisme au Département Aménagement de l'École Polytechnique de l'Université de Tours. Au sein du laboratoire CITERES (UMR 6173), il mène des recherches sur l'ingénierie territoriale, les stratégies publiques d'aménagement et de développement, les relations entre entreprises et territoires. Ses derniers travaux portent sur l'Appel à Coopération Métropolitaine et sur la politique des pôles de compétitivité.  
christophe.demaziere@univ-tours.fr